



⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET
⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
PROCES-VERBAL et
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 AOÛT 2019

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Convocation transmise le 12 août 2019

Public : 0

Secrétaire de séance : Philippe Delhomme

Le vingt août deux mille dix-neuf à vingt heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Billard-Vincendet, M. Melquiot et M. Bect (procuration à M. Gilles Margueron),

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019 : à l'unanimité, les élus présents approuvent le compte-rendu.

Eau

1. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau – 2018

En raison d'un problème informatique le point est reporté à la prochaine séance.

2. Tarifs Eau potable

À l'unanimité, les élus confirment le maintien des tarifs d'eau potable pour l'année 2019 :

- Abonnement (par unité de logement) : 70,00 €
- Prix du m³ : 0,75 €
- Location de compteur (diamètre 15 à 30) : 5,00 €
- Location de compteur (diamètre 35 à 90) : 23,00 €

Ressources Humaines

3. Convention Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, fournit un cadre de conformité modernisé, fondé sur la responsabilité, en matière de protection des données en Europe.

En vertu de ce RGPD, l'ensemble des autorités et organismes publics (indépendamment de la nature des données qu'ils traitent) ont l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

AGATE (AGence Alpine des TErritoires) propose ce service d'accompagnement aux collectivités et établissements du département de la Savoie.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

À l'unanimité, le conseil :

- Décide de mutualiser ce service avec AGATE ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation avec AGATE et à prendre/signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière ; et à faire supporter le coût de 1124,017 € Hors Taxes sur le budget général.
- Désigne AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

4. Mise à jour du tableau des emplois - PPCR au 01/02/19

Une information est faite en séance sur les effets de l'application du protocole d'accord : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Après le gel fin 2017 – pour cause d'économies à réaliser sur les finances publiques, son application est réactivée au 1er janvier 2019.

Le PPCR révisé les grilles, généralise les carrières en trois grades pour les agents de la commune, transfère une partie des primes sur la rémunération indiciaire et augmente la valeur du point (0,6 % au 1er juillet 2016 et au 1er janvier 2017).

5. Plan de formation

Considérant que la formation recouvre :

- les formations statutaires obligatoires,
- les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- les stages proposés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale),
- les éventuelles actions de formation organisées en interne par l'employeur territorial pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques ou auxquelles peut adhérer l'employeur territorial dans l'intérêt de ses agents,
- la participation des agents à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants,

Considérant l'opportunité d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents, dans les conditions prévues par les dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, et déclinées de façon opérationnelle au sein de la collectivité (ou de l'établissement).

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garantes du bon fonctionnement du service, étant précisé que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le règlement de formation.

Intercommunalité

6. Recomposition de l'organe délibérant de la CCHMV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT.

Alors que M. le Maire de la Commune nouvelle de Valcenis demandait 1 siège de plus, la CCHMV a délibéré le 3 juillet dernier pour fixer le nombre de sièges et de représentants par commune membre de la façon suivante :

Commune membre	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MODANE	3 120	9
VAL - CENIS	2 116	6
AUSSOIS	673	2
FOURNEAUX	671	2
VILLARODIN - BOURGET	525	2
SAINT - ANDRE	467	2
AVRIEUX	387	2
BESSANS	345	2
BONNEVAL - SUR - ARC	258	1
LE FRENEY	104	1
TOTAL	8 666	29

À l'unanimité, l'Assemblée valide la répartition votée par le Conseil communautaire.

7. Syndicat Mixte Thabor Vanoise DOSSIER DE DÉFRICHEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de défrichement de la Forêt Communale de Villarodin-Bourget afin d'effectuer des travaux de renforcement de l'installation de neige de culture sur la Route du Mélezet, travaux prévu au printemps 2020. Le projet consiste en l'implantation de nouveaux enneigeurs et le déplacement de plusieurs canons existants, de manière à optimiser l'enneigement sur tout le linéaire de la piste, et ainsi améliorer la sécurité des skieurs.

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté de Monsieur le Préfet. Dans ce cadre, la commune autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 1350 m² nécessaire à la réalisation de ce projet pour la parcelle D 2749.

Une petite fougère protégée « *Cystopteris alpina* » a été observée sur la deuxième zone à défricher en partant de l'amont. Une mise en défens des secteurs de présence de l'espèce sera à réaliser avant le démarrage des travaux pour veiller à sa préservation.

D'un point de vue paysager, le défrichement se situe en bordure de la route forestière du Mélezet, piste de ski de La Repose en hiver. 5 zones sont à déboiser, de 100 à 500 m² chacune. L'impact paysager serait donc réduit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement.

8. Transfert des biens de la CCHMV au profit de la commune

Dans la continuité des délibérations précédentes, M. le Maire explique au conseil municipal que la Maison de La Norma vient s'ajouter au transfert des biens publics. Le tableau de transferts d'actifs est donc modifié ainsi que les écritures comptables à saisir dans le budget communal.

Enfin, la CCHMV s'engage à réaliser les travaux intérieurs mis au budget 2019 mais pas le gros entretien extérieur et l'isolation estimés à 30 000 € H.T.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve ce transfert, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant au bâtiment, et demande à la CCHMV un fonds de concours pour la somme mise au budget 2019 pour les travaux extérieurs.

9. Convention pour la facturation et encaissement part Assainissement

M. le Maire présente au conseil municipal la convention signée entre la Commune et la CCHMV pour la mutualisation de facturation d'eau et d'assainissement. Les factures d'eau ont ainsi été faites fin juillet.

Finances

10. Décision Modificative N°1 Budget EAU

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 618 : Divers	1 140,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 140,00 €			
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		1 140,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 140,00 €		
D 023 : Virement à section investis.	12 015,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	12 015,00 €			
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		12 015,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		12 015,00 €		
Total	13 155,00 €	13 155,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2315-113 : BOUCLAGE EAU	12 015,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 015,00 €			
R 021 : Virement section exploitation			12 015,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			12 015,00 €	
Total	12 015,00 €		12 015,00 €	
Total Général		-12 015,00 €		-12 015,00 €

À l'unanimité, les élus approuvent cette décision modificative.

11. Décision Modificative N°1 Budget Régie d'Electricité

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2313-102 : TRANSFORMATEURS REHAB.		2 600,00 €
D 2313-106 : BOUCLAGE B	2 600,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 600,00 €	2 600,00 €
Total	2 600,00 €	2 600,00 €

À l'unanimité, les élus approuvent cette décision modificative liée à un surcoût sur les travaux de réhabilitation extérieure du transformateur du Coulomb 2.

12. Réduction de l'admission en non-valeur REVB

À l'unanimité, les élus approuvent la réduction de l'admission en non-valeur votée en avril soit 3.93 €.

13. Décision Modificative N°2 Budget Commune

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 10223 : TLE		560.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		560.00 €
D 2315-158 : PONTS ET CHAUSSEES	560.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	560.00 €	
Total	560.00 €	560.00 €
Total Général		0.00 €

À l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative consistant à rembourser le Centre des impôts foncier de 560 € suite à un double encaissement et versement de sa part.

Électricité

14. Marché poste 63 000 Volts

Un point est fait sur le marché en cours du poste électrique 63/20KV, avec notamment des problèmes liés au sol, aux risques inondations et d'inadéquation technique/offre.

Un conseil de régie et la commission d'appels d'offres se réuniront prochainement pour étudier les solutions et proposer un vote au prochain conseil municipal.

Foncier

15. Parcelle chemin piéton B1927

Compte tenu de l'ancienneté de ce dossier, et de la pluralité de propriétaires sur cette parcelle, il convient de régulariser l'acquisition auprès de M. Bermond Alexis pour la moitié de la parcelle soit 146 m² à 0.30 €/m².

À l'unanimité, les élus approuvent cette proposition et rappelle que le dossier demeure chez Me Bellot Guyot depuis 2015 et qu'il est de son devoir de faire avancer ce dossier au plus vite.

16. Vente lot 16 au lotissement St Bernard

La délibération du conseil municipal du 27/10/2008 autorisait M. le Maire à signer les actes de ventes pour les terrains du lotissement St Bernard. Compte tenu que cette délibération mentionnait que les actes seraient dressés par Me Chopard, il convient aujourd'hui de reprendre la même délibération pour permettre à Me Maurette de rédiger le dernier acte

authentique sur ledit lotissement.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le dernier acte authentique de vente pour le lot n°16 au prix de 51 500 €, en l'étude de Me Maurette.

Élection

17. Bureaux de votes

Après échanges et discussions sur les possibilités de modification des Bureaux de vote à compter des prochaines élections, le conseil municipal opte pour une alternance entre la mairie annexe de Villarodin et la salle communale du Bourget. Si cette alternance s'avère impossible, le bureau de vote unique sera institué au Bourget le temps de disposer sur Villarodin d'un espace public adapté tant en terme d'accessibilité, d'accueil et de stationnement.

Divers

Forêt : Suite aux dernières réunions, les élus souhaitent reprendre les règles communales quant à la délivrance de bois, qu'il soit d'affouage, sur pieds ainsi que les coupes. M. François Manuel a depuis proposé une rencontre avec les élus pour faire des visites concrètes sur le terrain et expliquer les règles en vigueur à ce sujet et les problématiques de la filière Bois. Un RDV sera fixé à compter du 09/09/2019 et sera suivi par une réunion de la Commission Forêt afin de formaliser de nouvelles règles adaptées aux usages et à la réglementation.

Ferme à Villarodin : M. le Maire et Mme Duval Maryline rendent compte à l'Assemblée du retrait de Mme Bonnefond sur le projet de ferme laitière à Villarodin. Les commissions Travaux-Bâtiments et Agriculture se réuniront prochainement pour étudier d'autres projets qui pourront être de nature complètement différente.

Concours village fleuris : Le 21 août prochain les inscrits au Concours de Villas, jardins et autres espaces fleuris seront visités avec la Commission Départementale. Le 27 août ce sera au tour des Villages d'être appréciés par la Commission Villes et Villages Fleuris.

Piste de l'Orgère : l'entretien prévu cet automne est reporté au printemps 2020 et seront bien plus conséquents puisqu'ils consisteront en un reprofilage de la piste dans sa partie la plus dégradée pour atténuer la pente et retrouver un terrain « dur ».

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h55.

Le 20 août 2019

Le Maire,
Gilles Margueron

